**Passeport EDUCFI en voie professionnelle – L’épargne**

**Niveau d’études : CAP**

# Activité 1

Un lycéen souhaite acheter une trottinette électrique d’une valeur de 299 € ainsi qu’un casque à 39,99 €. Ses parents aimeraient qu’il prenne conscience de la valeur de l’argent et qu’il apprenne à gérer un budget. Ils lui proposent de le gratifier de 50 € mensuels en échange de quelques petits services.

Le jeune homme décide d’épargner, chaque mois, 70 % de la somme perçue.

1. Indiquer la somme nécessaire pour acheter cette trottinette électrique et ce casque de protection.
2. Calculer le montant mensuel épargné par le lycéen.
3. Déterminer au bout de combien de mois il pourra réaliser ces achats.

# Activité 2

En France, plus de 200 personnes décèdent chaque jour d’une affection liée au tabac. Afin d’essayer de combattre ce fléau, le ministre de la Santé a annoncé que le prix du paquet de cigarettes passera à 12 € en 2025 puis à 13 € courant 2026 ainsi qu’une extension des espaces sans tabac et l'interdiction des «puffs».

Un lycéen, qui fume 10 cigarettes par jour, souhaite préserver sa santé et arrêter de fumer. Il décide d’épargner l’argent qu’il dépensait pour sa consommation de tabac.

Le paquet de 20 cigarettes lui revenait à 11,50 €.

1. Déterminer la somme épargnée chaque jour par ce lycéen.
2. Calculer le montant de l’épargne constituée au bout d’un an (365 jours).
3. En déduire la somme annuelle épargnée par une personne qui fume un paquet de cigarettes de la même marque par jour.

# Activité 3

À compter de la rentrée scolaire 2023, les jeunes en CAP, Bac Pro, BMA... vont percevoir une allocation de stage pour toutes les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qu'ils vont effectuer pendant leurs études.

Le montant de la gratification pour un élève de première année de CAP est de 10 € par jour, plafonné à 50 € par semaine.

Un élève de première année de CAP a effectué 6 semaines de PFMP, il a travaillé 5 jours par semaine sans aucune absence. Il procède à un versement de la totalité de l’allocation perçue sur un livret d’épargne au taux annuel de 3%.

1. Calculer le montant total de l’allocation perçue par cet élève de première année de CAP.
2. Déterminer le montant de l’intérêt produit au bout d’un an de placement.
3. Déterminer la valeur acquise par cette allocation à l’issue d’une année de placement.

**Passeport EDUCFI en voie professionnelle – L’épargne**

**Niveau d’études : seconde professionnelle**

# Activité 1

Un jeune salarié souhaite commencer à épargner de l’argent et demande conseil à son banquier qui lui propose d’ouvrir un livret A au taux annuel de 3 %. Il décide de placer sur ce livret, en une seule fois, toutes les économies réalisées sur l’année (soit 210 € mensuels).

1. Calculer la somme placée puis le montant de l’intérêt produit au bout d’un an de placement.
2. En déduire la valeur acquise à l’issue d’une année de placement.
3. Ce jeune salarié décide de maintenir le placement une année supplémentaire. Déterminer la valeur acquise à l’issue de deux années de placement.

# Activité 2

Un lycéen décide de placer toutes ses économies à la banque dans le but de les faire fructifier.

Il possède 8 billets de 50 € ; 12 billets de 20 €, 17 billets de 10 € ; 14 billets de 5 € et 10 pièces de 2 €.

Il place cette somme sur un livret jeune au taux annuel de 4 %.

1. Déterminer le capital, en euros, dont dispose le lycéen.
2. Calculer le montant de l’intérêt produit au bout d’un an de placement.
3. En déduire la valeur acquise (valeur disponible sur le livret) à l’issue d’une année de placement.

# Activité 3

À compter de la rentrée scolaire 2023, les jeunes en CAP, Bac Pro, BMA... vont percevoir une allocation de stage pour toutes les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qu'ils vont effectuer pendant leurs études.

Le montant de la gratification pour un élève de seconde Bac Pro est de 10 € par jour, plafonné à 50 € par semaine.

Un élève de seconde Bac Pro a effectué 8 semaines de PFMP, il a travaillé 5 jours par semaine sans aucune absence. Il procède à un versement de la totalité de l’allocation perçue sur un livret d’épargne qui lui rapporte 14 € au bout d’une année.

1. Calculer le montant total de l’allocation perçue par cet élève de seconde Bac Pro.
2. Déterminer le taux d’intérêt annuel de ce livret d’épargne.
3. Cet élève décide de maintenir le placement une année supplémentaire. Déterminer la valeur acquise à l’issue de deux années de placement.

**Passeport EDUCFI en voie professionnelle – L’épargne**

**Niveau d’études : CAP**

**CORRECTION**

# Activité 1

Un lycéen souhaite acheter une trottinette électrique d’une valeur de 299 € ainsi qu’un casque à 39,99 €. Ses parents aimeraient qu’il prenne conscience de la valeur de l’argent et qu’il apprenne à gérer un budget. Ils lui proposent de le gratifier de 50 € mensuels en échange de quelques petits services.

Le jeune homme décide d’épargner, chaque mois, 70 % de la somme perçue.

1. Indiquer la somme nécessaire pour acheter cette trottinette électrique et ce casque de protection.

**299 + 39,99 = 338,99**

**Il faut 338,99 € pour acheter la trottinette électrique et le casque de protection.**

1. Calculer le montant mensuel épargné par le lycéen.

**Le lycéen épargne 35 € chaque mois.**

1. Déterminer au bout de combien de mois il pourra réaliser ces achats.

**Le lycéen pourra réaliser ces achats au bout de 10 mois.**

# Activité 2

En France, plus de 200 personnes décèdent chaque jour d’une affection liée au tabac. Afin d’essayer de combattre ce fléau, le ministre de la Santé a annoncé que le prix du paquet de cigarettes passera à 12 € en 2025 puis à 13 € courant 2026 ainsi qu’une extension des espaces sans tabac et l'interdiction des «puffs».

Un lycéen, qui fume 10 cigarettes par jour, souhaite préserver sa santé et arrêter de fumer. Il décide d’épargner l’argent qu’il dépensait pour sa consommation de tabac.

Le paquet de 20 cigarettes lui revenait à 11,50 €.

1. Déterminer la somme épargnée chaque jour par ce lycéen.

**Chaque jour il économise 5,75 €.**

1. Calculer le montant de l’épargne constituée au bout d’un an (365 jours).

**Au bout d’une année, il aura épargné 2 098,75 €.**

1. En déduirela somme annuelle épargnée par une personne qui fume un paquet de cigarettes de la même marque par jour.

**Une personne qui fume un paquet de cigarettes par jour à 11,50 € économise 4 197,50 € par an.**

# Activité 3

À compter de la rentrée scolaire 2023, les jeunes en CAP, Bac Pro, BMA... vont percevoir une allocation de stage pour toutes les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qu'ils vont effectuer pendant leurs études.

Le montant de la gratification pour un élève de première année de CAP est de 10 € par jour, plafonné à 50 € par semaine.

Un élève de première année de CAP a effectué 6 semaines de PFMP, il a travaillé 5 jours par semaine sans aucune absence. Il procède à un versement de la totalité de l’allocation perçue sur un livret d’épargne au taux annuel de 3%.

1. Calculer le montant total de l’allocation perçue par cet élève de première année de CAP.

**Pour un élève de première année de CAP ayant effectué 6 semaines de PFMP sans aucune absence, le montant total de l’allocation est de 300 €.**

1. Déterminerle montant de l’intérêt produit au bout d’un an de placement.

**300 = 9**

**Le montant de l’intérêt produit au bout d’un an de placement est de 9 €.**

1. Déterminer la valeur acquise par cette allocationà l’issue d’une année de placement.

**300 + 9 = 309**

**La valeur acquise à l’issue d’une année de placement s’élève à 309 €.**

**Passeport EDUCFI en voie professionnelle – L’épargne**

**Niveau d’études : seconde professionnelle**

**CORRECTION**

# Activité 1

Un jeune salarié souhaite commencer à épargner de l’argent et demande conseil à son banquier qui lui propose d’ouvrir un livret A au taux annuel de 3 %. Il décide de placer sur ce livret, en une seule fois, toutes les économies réalisées sur l’année (soit 210 € mensuels).

1. Calculer la somme placée puis le montant de l’intérêt produit au bout d’un an de placement.

**210 12 = 2 520**

**La somme placée est de 2 520 €.**

**2 520 0,03 = 75,6**

**L’intérêt produit au bout d’un an de placement est de 75,60 €.**

1. En déduirela valeur acquise à l’issue d’une année de placement.

**2 520 + 75,60 = 2 595,60**

**La valeur acquise à l’issue d’une année de placement s’élève à 2 595,60 €.**

1. Ce jeune salarié décide de maintenir le placement une année supplémentaire. Déterminer la valeur acquiseà l’issue de deux années de placement.

**2 595,60 1,03 ≃ 2 673,47**

**La valeur acquise à l’issue de deux années de placement s’élève à 2 673,47 €.**

# Activité 2

Un lycéen décide de placer toutes ses économies à la banque dans le but de les faire fructifier.

Il possède 8 billets de 50 € ; 12 billets de 20 €, 17 billets de 10 € ; 14 billets de 5 € et 10 pièces de 2 €.

Il place cette somme sur un livret jeune au taux annuel de 4 %.

1. Déterminer le capital, en euros, dont dispose le lycéen.

**Le capital est de 900 €.**

1. Calculer le montant de l’intérêt produit au bout d’un an de placement.

**900 = 36**

**Le montant de l’intérêt produit au bout d’un an de placement est de 36 €.**

1. En déduire la valeur acquise (valeur disponible sur le livret)à l’issue d’une année de placement.
2. **+ 36 = 936**

**La valeur acquise à l’issue d’une année de placement s’élève à 936 €.**

# Activité 3

À compter de la rentrée scolaire 2023, les jeunes en CAP, Bac Pro, BMA... vont percevoir une allocation de stage pour toutes les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qu'ils vont effectuer pendant leurs études.

Le montant de la gratification pour un élève de seconde Bac Pro est de 10 € par jour, plafonné à 50 € par semaine.

Un élève de seconde Bac Pro a effectué 8 semaines de PFMP, il a travaillé 5 jours par semaine sans aucune absence. Il procède à un versement de la totalité de l’allocation perçue sur un livret d’épargne qui lui rapporte 14 € au bout d’une année.

1. Calculerle montant total de l’allocation perçue par cet élève de seconde Bac Pro.

**Pour un élève de seconde ayant effectué 8 semaines de PFMP sans aucune absence, le montant total de l’allocation est de 400 €.**

1. Déterminerle taux d’intérêt annuel de ce livret d’épargne.

**3,5**

**Le livret d’épargne a un taux annuel de 3,5 %.**

1. Cet élève décide de maintenir le placement une année supplémentaire. Déterminer la valeur acquiseà l’issue de deux années de placement.

**414 1,035 = 428,49**

**Après deux ans de placement, la valeur acquise est de 428,49 €.**